

Sécurité publique: création de deux nouvelles "bases de données" policières



© 2009 AFP (Jeff Pachoud)

Deux nouvelles "bases de données" de police, l'une sur la "prévention des atteintes à la sécurité publique" l'autre pour "les enquêtes administratives liées à la sécurité publique", ont été créées selon des décrets publiés dimanche au Journal officiel.

Deux nouvelles "bases de données" de police, l'une sur la "prévention des atteintes à la sécurité publique" l'autre pour "les enquêtes administratives liées à la sécurité publique", ont été créées selon des décrets publiés dimanche au Journal officiel.

La première de ces "bases de données" est destinée à prévenir les atteintes à la sécurité publique: elle "est ciblée sur les bandes, les hooligans et les groupuscules", a précisé dimanche le ministère de l'Intérieur à l'AFP.

La seconde, relative aux "enquêtes administratives liées à la sécurité publique" contiendra des données sur les personnes postulant un emploi dans la police, la gendarmerie ou dans des sites sensibles (aéroports, centrales nucléaires, etc.).

Les mineurs peuvent être inscrits dans la première "base de données" dès 13 ans, et à partir de 16 ans dans la seconde.

L'ex-fichier des Renseignements généraux (1991-2008) et celui baptisé Edvige, censé le remplacer, avaient été retirés au cours de l'été 2008 après une violente polémique et les vives critiques des associations de défense des droits de l'Homme et de l'opposition de gauche qui dénonçaient les données sensibles que ces fichiers prévoient de collecter.



© 2009 AFP (Alain Jocard)

Deux nouvelles "bases de données" de police, l'une sur la "prévention des atteintes à la sécurité publique" l'autre pour "les enquêtes administratives liées à la sécurité publique", ont été créées selon des décrets publiés dimanche au Journal officiel.

Les deux nouveaux outils d'enquêtes ne recensent aucune personnalité de quelque domaine que ce soit, ni ne comportent de référence à des opinions, à des origines ethniques, à la santé ou aux orientations sexuelles des personnes.

"Edvige est mort, il n'est pas question de le remplacer", avait assuré mardi le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, en annonçant qu'"il y aura des bases de données précises, mais dans le respect des libertés individuelles".

